

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté  
industrielle et numérique

---

**Arrêté du 29 juin 2023**

**portant affectation à la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires »  
du Contrôle général économique et financier**

NOR : ECOU2317502A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,**

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1er ;

Vu le décret n° 2021-1550 portant statut particulier des administrateurs de l'Etat, notamment son article 13-II ;

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2007 portant suppression de missions du service du Contrôle général économique et financier et création de la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires » ;

Vu le décret du 31 mars 2017 portant nomination de Monsieur Francis PONTON dans le corps du contrôle général économique et financier ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Francis PONTON, contrôleur général de 1<sup>ère</sup> classe, est affecté à la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires », du Contrôle général économique et financier, à compter du 17 juillet 2023.

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 29 juin 2023

Pour le ministre et par délégation :  
Le chef du Contrôle général économique et financier par intérim,  
M. GAZAVE